

Notes prises concernant la RD 213 au niveau de Ponteix
réunion du 29 juin 2019
10h30 à la Salle de la Voûte (mairie d'Aydat)

Présents : Jean-Marc Pommarat et Franck serre

Excusés: Monsieur le Maire

Côté mairie

➤ **Résultats du premier comptage** (ligne droite, la place des chicanes doubles, provisoires):
2500 véhicules par jour traversent Ponteix dans les deux sens.

85% des véhicules roulent en dessous de 75km/h vers Aydat (soit 15% au-dessus)

85% des véhicules roulent en dessous de 66km/h vers Saint Amant-Tallende (soit 15% au-dessus)

Rappel : la limitation de vitesse est de 50km/h!

En fin de réunion, il a été annoncé que 300 véhicules par jour roulaient entre 90 et 100 km/h à ce niveau-là; 100 véhicules en présence des chicanes doubles provisoires.

➤ **Aménagements possibles envisagés:**

Au niveau de la ligne droite :

- le dévoiement des voies : cout élevé + accès riverains compliqués + efficacité ?
- les plateaux : coût élevé (environ 55 000 euros) + nuisance sonore (due aux poids lourds)+ problème d'entretien (renouvellement de la chaussée nécessaire tous les 7-8 ans donc 55 000 euros à chaque fois) MAIS efficace contre la vitesse.
- la double chicane: coût d'environ 30 000 euros panneaux compris + fort risque d'accident frontal.

Résultats de l'expérimentation d'avril/mai 2019 (mise en place des chicanes doubles provisoires): baisse de 12km/h en allant sur Aydat et de 3 km/h en allant sur St Amant-Tallende. [toujours au-dessus des 50 km/h réglementaires]

- la simple chicane: moins contraignante pour les accès riverains et une perception plus fluide de la circulation.

Au niveau du centre bourg et entrée du bourg:

- les feux tricolores « radars » (au niveau de l'intersection chemin du Mas/ route de St Amant-T./ rue du Sabotier): limitent la vitesse / subventionnés à 60% par le Département.
- pose de bordures et de caniveaux (au niveau de la place)

Côté habitants

Il a été rappelé qu'à l'origine, les haricots dans la ligne droite étaient beaucoup plus larges et donc plus efficaces sur la vitesse. Le département, à l'époque, a fait rétrécir les îlots pour favoriser le passage des camions.

Propositions: - continuer à défendre l'interdiction des poids lourds, comme c'était le cas il y a plusieurs années et dans ce cas, le Maire a un rôle important à jouer;

- revenir sur la largeur des îlots comme à l'origine et augmenter la hauteur des bordures des îlots;
- mettre toutes les rues avec une priorité à droite, dans les deux sens de circulation, et les signaler;
- présence de la police/gendarmerie plus importante;
- installer des bandes rugueuses: intervention côté mairie « interdites à moins de

100 m des habitations »

- prévoir une installation à l'entrée de Ponteix côté Rouillas-Bas
- bien réfléchir à l'installation des feux tricolores en descendant car risque d'entraîner des accidents,

par la surprise de trouver un feu rouge.

Rappel d'un habitant concernant le passage des poids lourds : à l'origine, le département a toujours été contre l'interdiction des poids lourds mais la mairie, s'est battue pour ça et il y avait une association des habitants qui a soutenu la mairie.

Pourquoi le département était contre? Pour garder la liaison A9-N89 (gros risque pour les habitants de Ponteix)

Objectifs à venir

- Réalisation des travaux à l'entrée du bourg : bordures en complément des travaux CD 63 avec garde-corps sur mur (avant fin septembre 2019)
- Installation des feux tricolores (avant fin septembre 2019)
- Réalisation de chicanes simples mais il semblerait que l'idée de l'élargissement des îlots soit retenue à la place. (chicanes plus bruyantes que l'élargissement des îlots et ne diminueront pas la vitesse si aucun véhicule n'arrive en face)

A la suite : mise en place de comptage.

Il a été demandé par les habitants, qu'en attendant la fin des travaux, pendant l'été qui apporte un flux important de circulation, soient mises en place des installations provisoires pour réduire la vitesse.

Côté mairie: ils vont voir s'ils peuvent installer des chicanes simples provisoires dans la ligne droite et un radar pédagogique.